

Le 6 juin 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 18 heures30.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames Lise Bourg
Marie-Christine Langlois

Messieurs Marc Lord
Jean-Daniel Picard

La conseillère Cindy Leblanc et le conseiller Patrick Charland sont absents de la présente séance.

Le maire Pascal Bujold préside cette séance.

Claude Audet, directeur général, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES MEANDRES VOLET AIRRL – DOSSIER AIRRL-2017-387

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-à-la-Croix désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière basée sur le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marc Lord, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le conseil municipal de la Municipalité de Pointe-à-la-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES MEANDRES VOLET RIRL – DOSSIERS RIRL-2016-459A, RIRL-2016-459B

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière basée sur le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Jean-Daniel Picard , il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le conseil municipal de la municipalité de Pointe-à-la-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2- PERIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite lors de la période de questions réservée à l'assistance.

3- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance du conseil municipal soit levée à 18 heures 10.

Pascal Bujold, maire

Claude Audet, directeur général et
secrétaire-trésorier